



Réguralisation d'un parent étranger d'un enfant (né) en france

Par **abdelll**, le **16/02/2015 à 12:18**

Bonjour.

Je suis d'origine tunisien qui travail en France , j'ai des papiers , passeport... J'ai ma femme qui est venue grâce à un visa de 3 mois et elle étaitben enceite de 8 mois. Elle est venue en décembre 2014 et le 11 février 2015 elle à donner naissance a un enfant en France. Je voudrais savoir s'il y a un moyen pour qu' elle puisse avoir la cartes séjour (les papiers vue que son enfant est né en français) comme moi. Merci d'y répondre
Cordialement [smile3]

Par **domat**, le **16/02/2015 à 13:28**

bjr,
vous pouvez faire une demande de regroupement familial pour votre épouse et votre enfant.
cdt